

## Calendrier prévisionnel des réunions des commissions administratives paritaires et de la commission consultative paritaire pour l'année 2023

Afin d'éviter tout retard dans l'instruction des dossiers et d'obtenir des **avis régulièrement émis préalablement aux décisions**, il convient de **respecter les dates limites de réception des dossiers fixées** par le Centre de Gestion de la Gironde.

Les réunions des commissions administratives paritaires et des commissions consultatives paritaires sont susceptibles d'être reportées à une date ultérieure, si l'ordre du jour présente un nombre de dossiers peu conséquent.

<b>Dates des réunions CAP A, B et C et CCP</b>	<b>Dates limites de réception des dossiers pour inscription à l'ordre du jour</b>
31 janvier 2023	12 janvier 2023
28 mars 2023	9 mars 2023
30 mai 2023	11 mai 2023
27 juin 2023	8 juin 2023
29 août 2023	10 août 2023
31 octobre 2023	12 octobre 2023
12 décembre 2023	23 novembre 2023

Ce calendrier, établi à titre indicatif, est susceptible d'être modifié en cours d'année.